

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 juin 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 002-3941/18/BM

■ **Approbation d'une convention de financement avec le Département des Bouches-du-Rhône et la RTM pour le financement de la réalisation d'une infrastructure de recharge électrique par la RTM (expérimentation brique élémentaire) pour le compte de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

MET 18/7465/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains investissements traduisant les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Le Conseil Métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé, par délibération n°TRA001-1376/16/CM du 15 décembre 2016, l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine.

Le Conseil Métropolitain a ainsi adopté le 14 décembre 2017 une délibération sur la transition énergétique du parc de bus et de cars de la Métropole.

La Métropole Aix-Marseille-Provence envisage le basculement en électrique des flottes de bus de son territoire dans les zones très urbaines et particulièrement la flotte du réseau Marseillais de la RTM.

Néanmoins, la Métropole et la RTM souhaitent garder la possibilité de mettre en concurrence plusieurs fournisseurs en évitant les systèmes « propriétaire ».

L'objectif principal de l'opération dite « brique élémentaire » est d'identifier les conditions d'exécution qui permettront à la RTM de garantir la pérennité des solutions qu'elle sera amenée à déployer dans le cadre de l'électrification de son réseau. Cette opération est réalisée par la RTM dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement prévu au Contrat d'Obligation de Service Public.

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 09 juillet 2018

L'expérimentation « Brique élémentaire » comprend les phases suivantes :

- Acquisition de 15 autobus 100% électrique auprès de 3 à 5 constructeurs différents ;
- Conception et réalisation d'une infrastructure de recharge dans un dépôt de la RTM permettant :
 - la recharge des véhicules des différents constructeurs
 - l'analyse comparée de différents systèmes de branchement des véhicules et modélisation à l'échelle d'un dépôt
 - l'étude de faisabilité d'un raccordement au réseau de distribution électrique
- Conception et réalisation en vue d'une analyse comparée de différents modes de charge sur la ligne ;
- Conception et déploiement des systèmes de supervision et d'administration du réseau de distribution électrique du dépôt, des stations de charge.

L'achèvement de cette opération est prévu pour 2020.

Le coût prévisionnel de cette expérimentation « brique élémentaire » est estimé à 11.000.000 € HT.

Le Bureau de la Métropole du 18 mai 2018 a approuvé par délibération N° TRA 007-3683/18/BM le plan de financement de l'opération et la sollicitation d'une subvention du Département des Bouches-du-Rhône à hauteur de 50% du coût du projet.

La présente délibération vise à approuver la convention de financement tripartite conclue entre le Département, la Métropole et la RTM définissant les modalités de participation financière du Département à l'opération.

La participation du Département s'élèvera à 50% du coût de l'opération hors taxes soit une subvention prévisionnelle de 5.500.000 € HT. La subvention sera versée à la RTM en charge de l'opération pour le compte de la Métropole au prorata des dépenses réalisées

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- Le décret 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°TRA001-1376/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016, portant approbation de l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine ;
- La délibération n°TRA002-3240/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 relative à la transition énergétique du parc bus et cars de la Métropole ;
- La délibération n° TRA013-3251/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 portant sur l'approbation de l'avenant n°12 au contrat d'exploitation de service de transport public urbain avec la Régie des Transports Métropolitains ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°TRA 007-3683/18/BM du Bureau de la Métropole, du 18 mai 2018, portant sur la demande de subvention d'investissement relative à la réalisation d'une infrastructure de recharge électrique par la RTM (expérimentation brique élémentaire).

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 09 juillet 2018

Où le rapport ci-dessus,

- Qu'il convient de conclure une convention tripartite entre le Département, la Métropole et la RTM pour définir les modalités de participation financière du Département à l'opération de réalisation d'une infrastructure de recharge électrique (expérimentation brique élémentaire) au titre du Plan Mobilité.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention de financement ci-jointe conclue entre le Département des Bouches-du-Rhône, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la RTM, relative aux modalités de financement de l'opération de réalisation d'une infrastructure de recharge électrique (expérimentation brique élémentaire).

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS